

# La Lettre du Maire - Septembre 2001

## Sommaire

[Notre horizon](#)

[L'essentiel des Conseils: 2.1. Conseil du 28 juin. 2.2. Conseil du 23 août](#)

[En vrac en vrai...en vrac](#)

[La rentrée scolaire](#)

[L'alimentation des enfants](#)

[L'intercommunalité : vers un projet de Communauté d'agglomération](#)

## NOTRE HORIZON

Un été sous les tropiques... à Châteauneuf

L'été 2001 s'est résolument passé sous le signe du soleil. Platanes, tilleuls, pins parasols et autres micocouliers n'ont pas réussi à nous donner toute leur fraîcheur ombragée habituelle.

Même les fontaines des places du village n'ont pu apaiser l'intense chaleur de *messidor* et *fructidor*.

Les actifs du mois d'août, les vacanciers aussi, ont eu leur énergie mise à mal par ce temps caniculaire !

Vivement la rentrée et l'automne avec le retour d'un temps plus frais, mais qui nous épargnerait tout de môme de ses violents orages !

Avec la rentrée des classes, le va et vient des enfants, leurs jeux et leurs rires, les ruelles et les places vont vite abandonner leur torpeur estivale.

Les associations déploient à nouveau toutes leurs activités culturelles et sportives.

Le village s'anime.

L'économie se dynamise, les commandes restées sans réponse vont être satisfaites, les touristes regagnent leurs régions, cédant la place aux actifs se rendant à leur travail.

Les administrations reprennent leur souffle, et les dossiers, un temps en suspens, sont rouverts.

L'été, c'est vraiment formidable..., mais Vive l'automne!

## L'ESSENTIEL DES CONSEILS

Conseil Municipal du 28 juin 2001

\* **Rapport annuel sur la qualité de l'eau** : Des analyses de l'eau potable sont réalisées tout au long de l'année par la Lyonnaise des Eaux (quotidiennes) et par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Ces contrôles comportent plusieurs paramètres, parmi lesquels: la qualité bactériologique, la turbidité (le trouble), les nitrates, les pesticides, la présence de métaux lourds, Sur tous les critères, l'eau est d'excellente qualité. D'autre part, les études font apparaître que l'eau servie par le réseau a une dureté inférieure à celle de reau d'Evian!

Une information sur la qualité de l'eau, rédigée par la DDASS, est jointe à la facture annuelle.

\* **Pluviométrie** : La pluviométrie a une grande influence sur la qualité de l'eau potable. La pluviométrie moyenne a été de 1154mm en 2000, alors qu'elle était de 923 mm en moyenne sur les 20 dernières années.

\* **Assainissement et ordures ménagères** : La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a été sollicitée pour assurer une mission de conseil et d'assistance technique pour le traitement des ordures ménagères et de l'assainissement.

\* **Tri sélectif** : Par solidarité avec le regroupement de communes, la commune de Châteauneuf a passé contrat

avec Eco Emballages qui doit aussi apporter son soutien pour la mise en place du tri sélectif.

Le principe de l' acquisition de conteneurs à verre et à papier pour l' optimisation du tri sélectif a été adopté.

\* **Écoulement des eaux pluviales** : Un drainage est prévu afin de favoriser l' écoulement des eaux pluviales du CD2085 et du chemin de Saint Jaume. Demande d' études hydrologiques et hydrauliques, dont la maîtrise d' oeuvre est confiée à la Direction Départementale de l' Equipement. Cette dernière est chargée de solliciter une déclaration d' intérêt général auprès du Préfet.

\* **Réfection du mur du chemin du Noyer** : La maîtrise d' oeuvre est confiée aux services techniques municipaux.

\* **Euro** : Conversion des prix et autorisation d' encaisser les différentes recettes communales en Euro.

\* **Réseaux** : Le Conseil Municipal approuve le plan de financement d' un montant de 1 450 000 F HT relatif aux tranches fermes et conditionnelles des extensions des réseaux d' eau potable et d' assainissement des quartiers de la Fouan, des Gibbous et des Plaines.

\* **Achat d' une gravure** datant du début du XXème et représentant la Chapelle de Notre Dame du Bruscl.

Conseil du 23 août 2001

Acquisition de La Garidelle, propriété située dans une zone d' urbanisation future. Cet achat est financé sur les fonds libres de la Commune (c' est à dire sans emprunt).

### **EN VRAC...EN VRAI...EN VRAC...EN VRAI**

\* Les pollueurs en tout genre ont perdu tout sens du civisme:

ils jettent n' importe quoi, à la sauvette, parfois n' importe où, se moquant éperdument de l' environnement de ceux qui vont devoir remettre les lieux propres et du désagrément causé au voisinage. Pour les Castelneuvois, un service de ramassage des encombrants fonctionne TOUTE L' ANNÉE les 1er et 3ème jeudis de chaque mois. Un simple appel téléphonique à la Mairie suffit pour prendre rendez-vous. Le garde champêtre a mission de verbaliser les infractions en ce domaine.

*\* Le réseau d'assainissement, fortement développé ces 6 dernières années, est assujetti à des règles précises de rejet.*

*Il est notamment interdit de raccorder au réseau les eaux de ruissellement (gouttières, drains, ...), les eaux de vidange des piscines, Des dysfonctionnements altèrent le fonctionnement de la station d' épuration. Cela nous impose de réaliser des contrôles des branchements. La Lyonnaise des Eaux, fermier de la Commune, est missionnée pour réaliser ces contrôles.*

\* La construction de clôtures nécessite une déclaration de travaux.

La réalisation d' un portail d' entrée, ou sa réfection, sont obligatoirement précédées d' une demande de permission de voirie. Les documents pour réaliser ces demandes se retirent à la Mairie.

*\* Plan Vigipirate : conformément aux directives, un périmètre de sécurité a été établi autour des écoles empêchant le stationnement de tout véhicule.*

\* Sécurité routière le carrefour de Pré du Lac a été modifié. C' est dorénavant un rond point dit ' à l' anglaise ' ; avec priorité à gauche.

*\* Stationnement: le rond point de contournement place G. Clemenceau doit être laissé libre afin de permettre le passage des cars. Risque de verbalisation.*

\* Circulation des poids lourds: d' une manière récurrente et régulière, la Commune investit plus d' un million de francs par an pour l' entretien de la voirie communale. Pour l' année 2000, compte tenu des intempéries exceptionnelles, ce sont plus de 2 millions qui ont été dépensés. Le réseau routier communal ne peut être adapté au trafic des poids lourds. La gendarmerie a été sensibilisée à ce problème. Partout où ce sera possible, des dispositifs dissuasifs seront implantés. Des contrôles inopinés et réguliers sont assurés par le garde champêtre qui dresse procès verbaux.

*\* Réfection de la voirie : Suite notamment aux intempéries de l' année 2000, le chemin du Vignal a été totalement refait (revêtement d' enrobé), le chemin des Jasmins a été refait dans sa partie la plus pentue.*

## **LA RENTRÉE SCOLAIRE**

Une rentrée sans problème:

Lundi 3 septembre, 8 h 30, 154 enfants se retrouvent dans la cour de l' école élémentaire . Ils sont répartis en 7 classes CP, CP/CE1, CE1, CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2.

Ils sont 84 en maternelle: 27 en petite section, 29 en moyenne section et 28 chez les grands.

De nombreux travaux (entretien, rénovation, marquage dans la cour) ont été réalisés pendant l' été par les services techniques municipaux.

### **L' E.M.S(école municipale des sports)**

Pour l' E.M.S. aussi c' est la rentrée, mais seulement depuis le 12 septembre. Les enfants sont accueillis le mercredi sur le plateau sportif de 8 h 30 à 17 h (avec cantine) ou simplement le matin. Philippe Hiemisch, l' animateur sportif, assisté de 2 agents municipaux, partage les journées entre ballon prisonnier, football, basket ball, skate board, athlétisme, hockey,...

## **L' ALIMENTATION DES ENFANTS**

(Extraits du Bulletin Officiel et Conseils d' un nutritionniste)

L' alimentation des enfants à une importance capitale pour leur développement physique et mental. Les effets néfastes des carences ou du déséquilibre alimentaire sur la croissance et les capacités d' apprentissage sont bien connus.

Pour éviter carence ou excès, 3 principes fondamentaux:

- 1- l' alimentation doit être équilibrée
- 2- l' alimentation doit être variée
- 3- la ration quotidienne doit être fractionnée (au maximum 4 repas par jour).

i - L' alimentation doit être équilibrée.

Les principes de base d' une alimentation équilibrée reposent sur

- l' augmentation des apports de fibres et vitamines (crudités, fruits crus, légumes cuits et secs (hors féculents), céréales)
- l' augmentation des apports de fer (poisson, viande rouge)
- l' augmentation des apports en calcium (fromages ou autres produits laitiers : un produit laitier par repas)
- la diminution des apports de matières grasses

Le repas de midi doit comporter chaque jour un plat principal à base de viande, de poisson ou d' oeufs, complété par des produits laitiers, pour assurer les besoins en protéines, fer et calcium.

Il est important de n' utiliser que rarement les matières grasses de cuisson et de fritures.

D' autre part, il est recommandé d' habituer les enfants à manger peu salé.

2- L' alimentation doit être variée.

Les habitudes alimentaires s' acquièrent dès le plus jeune âge. Il est donc important de permettre à l' enfant de découvrir des goûts différents ou nouveaux:

le goût s' apprend indispensable au bien-être et à la santé, l' alimentation doit toujours rester un moment de plaisir et devenir un moment de découverte, à partager à l' école (à midi) ou en famille!

3 - La répartition permet une prévention efficace des maladies par surcharge alimentaire. La distribution préconisée de la consommation alimentaire est basée sur un apport de 20% du total énergétique le matin, 40% au déjeuner de midi, 10% à 4 heures et 30% le soir. On voit là la très grande importance d' un vrai petit déjeuner, comprenant sucres lents (sous forme de pain ou de céréales), produits laitiers et un fruit ou jus de fruit!

Si le petit déjeuner ne peut être pris totalement à la maison, on peut donner à l' enfant une barre de céréales, un fruit, une briquette de lait à consommer vers 10- heures-. Mais -un goûter ne- remplace jamais un vrai petit déjeuner.

### **La cantine scolaire**

Les parents reçoivent à l' avance les menus de la cantine scolaire. Afin de respecter l' équilibre alimentaire journalier, il serait souhaitable que le repas du soir soit préparé en tenant compte de ce que les enfants ont mangé à midi.

L' alimentation d' un enfant en âge scolaire doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre a ses besoins de croissance.

En ce qui concerne la qualité des repas de midi pris à la cantine de l' école, des contrôles sont régulièrement réalisés. D' autre part pour s' assurer de l' qualité des repas proposés, Nicole Galbe (déléguée aux affaires scolaires), en liaison avec les directrices (Mesdames Bobichon et Briand) et avec l' association des parents d' élèves, se rend sur place une fois par semaine, vérifie les menus. Le personnel municipal est partie prenante dans la restauration scolaire par l' aide et l' attention qu' il porte aux enfants.

Les parents d' élèves ont la possibilité de déjeuner à la cantine. Ils doivent pour cela s' inscrire en Mairie et acheter un ticket repas.

## **INTERCOMMUNALITE: Vers un projet de communauté d' agglomération**

### **\* Historique**

L' Etat incite les Communes à se regrouper depuis bientôt 10 ans. Mais c' est à partir de l' année 1999 que le législateur a accéléré le processus, en créant notamment des incitations fiscales et des contraintes dans le domaine des dotations.

Trois Lois encadrent l' intercommunalité. Les notions essentielles sont : la solidarité, l' aménagement du territoire et le développement économique.

L' une d' elles, la loi " Chevènement " de juillet 1999 renforce et simplifie la coopération inter communale; elle incite à un large transfert de compétences, à une fixation d' une taxe professionnelle unique et remodèle la dotation globale intercommunale.

### **\* Définition**

Une communauté d' agglomération est un ensemble de communes de plus de 50 000 habitants autour d' une ou plusieurs communes-centre de plus de 15 000 habitants.

Ces Communes s' associent au sein d' un espace de solidarité, en vue d' élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d' aménagement de leur territoire.

### **\* Le périmètre**

La plupart des Communes du Canton du Bar sur Loup ont choisi de se diriger vers le pôle Sôphipolitain.

Le Préfet des Alpes Maritimes, en date du 7 septembre 2001, a arrêté le périmètre de la Communauté d' agglomération avec les communes suivantes:

Antibes, le Bar sur Loup, Biot, Châteauneuf, La Colle sur loup, Gourdon, Opio, Roquefort les Pins, Le Rouret, Saint Paul, Tourrettes sur Loup, Vaïbonne, Vallauris, Villeneuve Loubet.

Chaque Commune devra se prononcer sur la création de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### \* **La charte**

Une charte de développement rédigée entre tous les partenaires scelle les valeurs et les principes autour desquels vont se greffer les diverses étapes du projet:

- une communauté reposant sur le volontariat des communes;
- une communauté de destin fondée sur la solidarité;
- un projet commun garant des identités et des cultures locales;
- une priorité donnée aux équipements structurants d' intérêt communautaire;
- un développement économique maîtrisé;
- une politique de l' habitat équilibrée;
- une priorité aux transports en commun;
- un partenariat fort avec l' ensemble des acteurs institutionnels;
- le respect des souverainetés communales;
- un projet communautaire évolutif.

### \* **Les compétences**

Une communauté d' agglomération est dotée de compétences. Elle exerce de plein droit aux lieu et place des Communes membres des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

Les compétences obligatoires concernent le développement économique, l' aménagement de l' espace communautaire, l' équilibre social de l' habitat sur le territoire communautaire, la politique de la ville. La communauté choisira au moins 3 compétences optionnelles sur les cinq proposées assainissement, eau, environnement, voirie, culture et sports.

Les compétences facultatives seront décidées librement par les Communes avec la Communauté d' agglomération.

### \* **Où en sommes-nous?**

La communauté d' agglomération " sopipolitaine" est en marche.

Les directeurs généraux des Communes la composant, aidés par un cabinet conseil, travaillent aux multiples analyses nécessaires.

Les Maires, accompagnés d' élus communaux, se réunissent pour amender et valider les divers travauxl' étapes. Ils participent activement à l' atteinte des objectifs de création et de fonctionnement de l' Etablissement Public. Nous avançons tous sur ce véritable projet de développement partagé.